

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2020

---

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par

M. Diard, M. Breton, M. Boucard, M. Ciotti, M. Gosselin, M. Huyghe, M. Kamardine, M. Marleix,  
M. Pradié, M. Savignat, M. Schellenberger et M. Viala

-----

### ARTICLE 7

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article traite du recours à la sous-traitance du marché de la sécurité privée. Or, aujourd'hui beaucoup de questions se posent notamment sur la réglementation et la responsabilité des entreprises sous-traitées.

Cet amendement est donc un amendement d'appel pour légiférer au mieux le marché de la sous-traitance tout en le responsabilisant.